



GUIDE DU MILITANTISME

GUIDE DESTINE AUX MEMBRES ET MILITANT.E.S D'AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE

SOMMAIRE

Sommaire : p 2

Chapitre I : Qui sommes-nous ? p 3-7

- 1.1 Historique, mission, valeurs du mouvement.
- 1.2 L'organisation internationale du mouvement et de la section algérienne
- 1.3 Les défis de la section algérienne

Chapitre II : Ensemble Unis contre les injustices pour les droits humains p 8 – 25

- 2.1 Prévenir et défendre nos libertés p 9 -11
 - S'exprimer n'est pas un crime
 - Les défenseurs des droits humains: un métier à risques
- 2.2 Promouvoir l'égalité et s'opposer aux discriminations p 12-19
 - Les droits des femmes sont des droits humains ,
 - Protéger les réfugiées et migrants
 - Les droits pour les pauvres non la pitié
- 2.3 Protéger les civils lors des conflits armés p 20 -22
 - Protéger les civils lors des conflits armés
- 2.4 L'intégrité physique et psychique p 23 -25
 - La peine de mort condamnée à disparaître
 - Stop à la torture

Chapitre III : Ensemble faisons du bruit p 26 -31

- 3.1 Protéger et soutenir les personnes
- 3.2 Promouvoir l'éducation aux droits humains
- 3.3 Un militantisme axé sur l'action

POURQUOI CE GUIDE ?

Ce guide est destiné aux membres et militants de la section algérienne d'Amnesty International (AI). L'objectif principal de ce guide est d'accompagner les nouveaux membres, le recevant dès leur adhésion à la section algérienne, à mieux s'intégrer à l'association en les dotant des connaissances et des outils essentiels pour agir afin de contribuer à la promotion des droits humains (DH).

CE GUIDE EST DIVISE EN TROIS CHAPITRES :

Le premier chapitre «Qui sommes-nous?» décrit l'organisation et le fonctionnement du mouvement au niveau international d'une part et de la section algérienne et ses défis d'autre part.

Le deuxième chapitre « Ensemble unis contre les injustices » expose les principales thématiques des DH sur lesquelles la section algérienne travaille.

Enfin, le troisième chapitre «Ensemble faisons du bruit» est consacré à l'action. Ce chapitre présente la campagne des personnes en danger et le programme de l'éducation aux DH. Ensuite, les outils du militantisme pour renforcer et amplifier les actions d'AI.

Ce manuel ne prétend pas être un guide exhaustif. Le militantisme est toujours en mouvement et doit s'adapter aux nouveaux défis. Amnesty International Algérie (AIA) espère que ce guide sera utile aux membres ou militants qu'ils soient expérimentés ou plutôt débutants et qu'il contribuera aux efforts déployés en Algérie pour lutter contre les injustices et pour les DH.



 ↑ Un drapeau jaune et noir, arborant le logo d'Amnesty International, agité.

CHAPITRE I : QUI SOMMES -NOUS ?

Ce premier chapitre présente le mouvement d'AI depuis sa création en 1961. Pour mieux connaître le mouvement, il faut connaître son histoire et sa mission. Les évolutions ont touché sa mission, son organisation et son fonctionnement. Enfin, la troisième partie de ce chapitre traite de la section algérienne de sa création à aujourd'hui avec ses défis actuels.

Historique, mission, valeurs du mouvement.



L'histoire d'AI commence en novembre 1960 par une indignation, celle de Peter Benenson, avocat britannique. En lisant son journal, il tombe sur un article signalant la condamnation de deux étudiants portugais à sept ans de prison pour avoir trinqué à la santé de la liberté dans un restaurant.

Choqué, Peter Benenson, publie, le 28 mai 1961, un article en première page de *The Observer* sur les prisonniers oubliés, acte fondateur du mouvement, qui sera repris dans de nombreux journaux dans le monde.

Pour donner suite à une réaction massive des lecteurs des journaux concernés, il décide de fonder un mouvement international pour défendre le droit à la liberté d'expression.

 ↑ Peter Benenson, fondateur d'Amnesty International.

« Mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité »

Proverbe chinois.



Le 10 décembre 1961, il allume la première bougie de la liberté, qui symbolise l'espoir que la lumière pénètre même dans les recoins les plus obscurs du monde, là où les droits humains sont piétinés et où règne une totale impunité.

Le fil barbelé symbolise la persécution et l'emprisonnement : mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité, proverbe chinois.

 ↑ Des militants des droits humains à Nairobi se joignent à une veillée aux chandelles pour les victimes des violences policières lors des manifestations postélectorales au Kenya.

Depuis 1961, AI milite pour libérer tous les hommes et les femmes considérés comme prisonniers d'opinion dans le monde. Aujourd'hui, AI a profondément évolué depuis sa création, sa mission s'est considérablement élargie pour s'adapter aux évolutions du monde afin de lutter pour la réalisation des droits humains.

AI est devenue, une organisation non gouvernementale à dimension internationale pour la défense des droits humains, présente par ses sections dans plus de 80 pays à travers le monde et regroupant plus de 7 millions de militants dans plus de 150 pays.



[Voir la vidéo d'AI](#)



Manifestation d'Amnesty International devant l'ambassade de Thaïlande à Washington.

La vision d'AI est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Les valeurs d'AI qui guident le mouvement :

- La solidarité Internationale : tout militant d'AI travaille pour le respect des DH dans son pays et d'autres pays ;
- L'impartialité : l'action d'AI ne se base pas sur une idéologie, une religion ou des choix politiques : elle part du principe qu'il faut agir pour toute personnes où qu'elles soient, dont les droits fondamentaux sont bafoués.
- L'indépendance : l'organisation est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, économique et religieuse. Elle est financée par ses membres, les dons de particuliers et l'organisation d'événements de collectes de fonds. Elle n'accepte pas de financement par les gouvernements à l'exception faite du programme Education aux droits humains (EDH).

AI est une organisation tournée vers l'action qui repose sur la solidarité internationale. Les membres d'AI agissent de façon concrète et efficace pour mettre un terme atteintes aux droits humains.

Ses membres viennent de cultures et d'horizons très divers, ils ne partagent pas les mêmes convictions politiques ou religieuses, mais une même détermination les anime : bâtir un monde dans lequel les droits humains de chaque individu soient respectés.

Enquêter, alerter et agir

AI fait ainsi de la recherche pour obtenir des résultats et changer le monde. :



Enquêter : Les enquêtes, menées en partie sur le terrain, par les chercheurs d'AI permettent de recueillir des témoignages et des preuves de violations des droits humains. La rigueur de la vérification des recherches, a permis à l'organisation d'acquérir une solide réputation. Jusqu'aujourd'hui, aucun Etat n'a pu démentir un rapport du mouvement.



Alerter : Ce travail d'enquête permet de publier des rapports, qui rendent compte de violations des droits de l'homme avec des recommandations d'action. La plupart des rapports d'AI contiennent des encadrés retranscrivant les histoires concrètes de personnes, victimes de violations des DH .



Agir : Les rapports sont à la source de campagnes de mobilisation militante et de pression sur les autorités gouvernementales, organisations internationales, entreprises et autres agents non-gouvernementaux menés par les membres d'AI ou en partenariat avec d'autres associations. La mobilisation militante utilise diverses formes d'actions : campagnes d'écritures de lettres et de pétitions, militantisme en ligne, organisations de débats et de manifestations publics, l'éducation et la promotion des DH.

Le lancement du rapport annuel sur l'état des droits humains dans la monde est très attendu par les Institutions internationales et régionales mais surtout par les Etats, sensibles de leur image car ils n'apprécient pas d'être épinglés publiquement.

[**Télécharger le dernier rapport ici**](#)



↑ Conférence de presse pour le lancement du rapport annuel, le 18 février

AI est reconnue comme membre consultative auprès des Nations Unies depuis 1964 et possède le statut d'observateur auprès de l'Union africaine.

En 1977, AI a obtenu le Prix Nobel de la paix pour « avoir contribué à garantir les bases de la liberté et de la justice et avoir ainsi contribué à la paix dans le monde », en 1974.

AI est l'organisation de défense des droits humains la plus influente du monde, par la crédibilité de ses informations et sa force militante.

La force militante repose sur la solidarité internationale, les membres participent à des actions pour agir et faire agir le plus grand nombre de personnes pour obtenir de réels changements dans la vie des personnes, victimes de violations des DH dans le monde.

L'organisation internationale du mouvement et de la section algérienne :

AI se caractérise par une organisation internationale et nationale au niveau de chaque pays. De plus, par une double direction, une direction élue par les membres et une direction par des salariés.

L'organisation internationale :



L'assemblée mondiale (AM) est l'autorité qui définit les orientations et les stratégies du mouvement, composée de membres du bureau exécutif international (BEI) et des représentants des sections qui préparent l'assemblée mondiale dès leurs forums régionaux. [Plus d'informations ici](#)

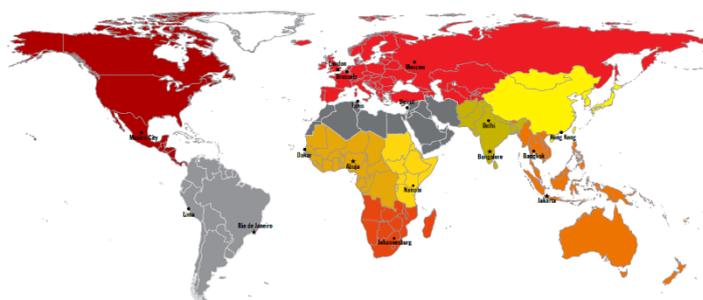
Le bureau exécutif international (BEI) se compose de neuf personnes bénévoles, membres de sections élues par l'AM avec un mandat de quatre années.

Le BEI assure la direction et la gestion de l'organisation. [Plus d'informations ici](#)

←  Louiza Benyahia, membre d'AI Algérie vote au conseil international d'AI

Le secrétaire général, nommé par le BEI est le principal porte-parole du mouvement et assure la direction générale du Secrétariat international (SI) basé à Londres et des bureaux régionaux dans les différentes régions géographiques du monde y compris au Moyen-Orient et de l'Afrique du nord.

Leurs missions sont de mener des activités de recherche et de campagne. [Plus d'informations ici](#)



 ↑ **Présence d'Amnesty International dans le monde.**

NATIONAL OFFICES	
Beirut (proposed)	Brazil
Tunisia (proposed)	India
	Indonesia (proposed)
	Nigeria

Les sections : AI assure une présence dans les pays en créant des sections nationales (la première phase initiale est la création de structure) avec le consentement du BEI qui ont le statut d'association nationale composées de salariés et de membres. Lorsqu'il n'y a ni section ni structure dans un pays, les personnes peuvent adhérer à AI en devenant membres internationaux, rattachés directement au Secrétariat international (SI).

Parfois, AI installe parfois des bureaux nationaux dans certains pays, composés exclusivement de salariés, placés sous le contrôle du Secrétariat International. A terme, ces bureaux ont vocation à devenir des sections.

Les sections sont une sorte d'intermédiaires entre le Secrétariat international/bureaux régionaux et les membres des sections Elles agissent exclusivement dans le cadre de la vision et de la mission d'AI conformément aux valeurs fondamentales et aux méthodes du mouvement.



Amnesty international Algérie

Amnesty international Algérie (AIA), créée en 1990 et reconnue officiellement en 1992, est selon l'article 4 de ses statuts « ...une association de droit algérien. Elle active dans le respect des valeurs fondamentales énoncées dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme et les instruments internationaux y afférents et agit conformément aux méthodes et règles de travail du mouvement d'Amnesty International. » Pour plus d'informations, se référer [aux statuts d'AIA](#).



[Voir la vidéo « Qui sommes-nous ? »](#)



↑ [Amnesty International en Algérie - 8 Février 2014 - Montreuil - 2014](#)

↑ Les membres votent lors de l'Assemblée Générale en 2014.

AIA, comme toute section d'AI comprend : un Bureau exécutif (BE), qui est un organe de gouvernance et d'un secrétariat national (SN), qui est un organe de direction. La section est régie par un règlement intérieur. Pour plus d'informations, se référer au [Règlement Intérieur](#).

L'Assemblée générale (AG), organe délibérant est l'instance suprême de la section, composée des membres du bureau exécutif, des délégués des groupes et antennes et des membres individuels. Elle est garante de la mission de la section et adopte le plan de direction stratégique d'AIA.

Le Bureau exécutif (BE) se compose de cinq à sept membres dont le président, élus tous les deux ans par AG. Ses principales missions consistent à participer aux orientations stratégiques du mouvement et un plan stratégique de la section en tenant des orientations internationales et du contexte national. Pour plus d'informations, se référer aux [missions du BE sur le règlement intérieur](#).

Le Conseil national (CN), est un organe consultatif composé des membres du bureau exécutif, des coordinateurs des groupes et antennes, des représentants des membres individuels, qui se réunit au moins une fois par an et donne son avis sur toute question.

Le secrétariat national (SN), basé à Alger, se compose d'une équipe de salariés et de bénévoles, sous la responsabilité d'une direction. Le secrétariat élabore et met en œuvre un plan opérationnel sur la base des orientations internationales et du contexte national. Ce plan vise à accroître la présence, la visibilité et l'influence d'AIA et des activités de la section. Pour plus d'informations, se référer au [Plan opérationnel de la section algérienne](#).

Les défis de la section algérienne

AIA veut être une section proactive à l'identité forte, avec une croissance continue qui respecte la dimension du genre, cible ses actions et renforce son intégration dans la société civile par des actions communes pour avoir un meilleur impact en termes de droits humains.

La réactivité concernant les violations des DH en Algérie, particulièrement des personnes (journalistes, militants des droits humains, avocats ou tout individu) subissent des atteintes de droits humains revêt une importance particulière et demeure la priorité de la section. Cette réactivité est menée en concertation avec l'équipe de recherche basée au Bureau régional du Maghreb à Tunis.



↑ Les membres de notre Antenne Jeunes du campus Bastos (Tizi-ouzou) au cours d'une activité, décembre 2018.

Les antennes jeunes sont des groupes de jeunes militants, âgés entre 18 et 28 ans. Généralement, ces antennes se situent au niveau des universités.

Les groupes ou antennes assurent la visibilité des actions sur le plan local et sensibilisent leur environnement sur les DH auprès des jeunes.

Chaque groupe ou antenne est géré par un coordinateur et un vice-coordinateur, tous les deux étant élus par les membres de leur

antenne ou groupe. Ils sont le lien entre le Secrétariat national et les membres. Ils bénéficient d'une formation particulière pour assumer leurs responsabilités. Pour plus d'informations, se référer aux [« missions des coordinateurs » sur le règlement intérieur](#).

Les membres individuels ou les donateurs, adhèrent à la mission du mouvement, souhaitent appartenir au mouvement sans faire partie d'un groupe ou d'une antenne. Les membres individuels agissent à titre individuel selon leur disponibilité. Et les donateurs soutiennent le mouvement par leur contribution financière.

Enfin, les militants, représentent une catégorie récente au sein du mouvement et une nouvelle forme de militantisme née au travers d'internet. Ces militants ne souhaitent pas appartenir au mouvement (donc ne paient les cotisations).

Cependant, ils veulent participer aux actions selon leurs intérêts, notamment par les actions en ligne sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui les jeunes restent, la cible prioritaire du militantisme, environ 70% de la population algérienne a moins de 35 ans et représentent la majorité des membres, présente dans 39 wilayas . Ils jouent un rôle essentiel dans la croissance de la section, car se sont les premiers représentants d'AIA auprès de jeunes. Pour plus d'informations, se référer au document « Les lignes directrices de la croissance » [suivre le lien](#).



Les membres de notre Antenne Jeunes de Ouargla au cours d'une activité, décembre 2017.



Voir la vidéo « We are happy »

L'un des défis du militantisme est une meilleure représentativité en intégrant la diversité du genre et régionale. Ce défi représente une priorité du mouvement et un enjeu partagé au sein de la section: Pour plus d'informations, se référer [aux lignes directrices](#).

1. L'intégration de l'approche genre doit assurer l'égalité de genre au sein de l'organisation, l'approche genre est une méthode de travail visant à promouvoir la participation équitable des femmes et des hommes au sein de l'organisation, en favorisant une prise de conscience sur les inégalités liées au genre dont les objectifs sont :

- Favoriser la mixité des membres adhérent.es, des salariés et des militantes;
- Encourager les femmes à occuper des postes à responsabilités / éliminer les barrières qui limitent l'accès des femmes à des postes à responsabilité / de décision ;
- Assurer l'égalité de traitement (rémunération ou indemnités, accès à la formation);
- Prévoir des conditions de travail adaptées aux contraintes et besoins spécifiques des femmes;
- Donner la possibilité de travailler en non-mixité aux femmes qui le souhaitent.

2 . La diversité régionale est d'obtenir une présence équilibrée au niveau national. Les situations socio-politiques ainsi que les traditions de militantisme des différentes régions du pays sont variées.

Par conséquent, notre ancrage du militantisme doit en tenir compte et s'adapter à ces différences. Un militantisme collaboratif, c'est à dire la collaboration avec d'autre associations est un élément essentiel de la philosophie d'AI en matière de militantisme.

La collaboration entre associations apporte des compétences complémentaires, des ressources supplémentaires, une légitimité locale et une meilleure intégration dans le calendrier local, autant d'atouts susceptible de renforcer le mouvement des DH en Algérie.

La fidélisation des membres s'appuie sur une organisation souple et flexible du militantisme afin de garantir leur participation active au sein de la section, à tous les niveaux. Ainsi, les membres ont une certaine latitude et liberté dans le choix et la conception de leurs actions tout en bénéficiant des ressources nécessaires dans la réalisation de ces dernières dans le cadre du plan opérationnel de la section.

Un climat d'ouverture permet de respecter les degrés d'investissement différents selon les attentes et les disponibilités des membres. La communication interne, qui utilise les différents moyens technologiques : newsletter, Facebook, email, circulaires d'action, facilite les échanges et les consultations afin d'obtenir une plus grande adhésion aux projets et décisions de la section.

Il est important de fidéliser les membres et les militants pour garantir la croissance de la section. Cette responsabilité est collective au sein de la section.



Le renforcement des capacités de membres permet de renforcer la qualité des actions. Ainsi, des ateliers formations au niveau national ou locaux sont organisés qui permettent aux membres de mieux mener les actions, en renforçant leurs compétences et connaissances thématiques.

Certains ateliers sont animés par le groupe de facilitateurs/trices qui sont des « multiplicateurs » au service de l'EDH.

 ↑ Atelier animé par des facilitateurs/trices lors du forum Jeunes & Engagé.e.s, Mostaganem, août 2019.

La section encourage et recommande les membres de la section à participer aux formations/rencontres d'autres Associations en Algérie et à l'étranger.

En retour, les participants s'engagent à partager leurs connaissances au moyen d'interventions lors des rencontres amnestiennes. L'organisation annuelle du forum du militantisme, espace de partage d'expérience, de réflexion et d'actions militantes entre les membres d'AI et d'autres organisations, représente un moment fort de la section. Chaque forum porte sur une thématique différente, exemple, en 2018, le thème choisi était les DDH.



Se former : Comprendre les droits humains (en arabe, 15 heures).

CHAPITRE II : ENSEMBLE UNIS CONTRE LES INJUSTICES

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun.e d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel –indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles de chacune. Cela signifie que vous devez être traitée de manière équitable et traiter les autres de la même façon, et avoir la possibilité de faire vos propres choix dans la vie. Les droits humains sont universels : ils appartiennent à chacun.e d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Pour donner suite aux atrocités vécues durant la deuxième guerre mondiale, le 10 décembre 1948, la DUDH est adoptée par l'AG des Nations Unies pour affirmer plus jamais ça. La Déclaration, qui se veut "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations", énonce pour la première fois dans l'histoire de l'humanité les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels fondamentaux dont tous les êtres humains devraient jouir. La Déclaration, avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et ses deux protocoles facultatifs, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) forment ensemble la Charte internationale des droits de l'homme. Cette charte constitue le pilier de la protection des DH au sein des Nations Unies. Consultez [la déclaration universelle des droits de l'homme](#).



[Voir la vidéo « comprendre la déclaration universelle des droits de l'homme »](#)

Depuis l'adoption de la déclaration, une série de traités sur les droits de l'homme et d'autres instruments internationaux et régionaux ont donné une forme juridique aux DH et forgé le droit international sur les DH qui stipule les obligations des Etats. ce droit international apporte un cadre solide aux législations nationales, régionales et internationales visant à améliorer la vie de tous les êtres humains.

En ratifiant les traités internationaux des droits de l'homme, les gouvernements s'engagent à prendre des mesures nationales et à adopter des lois compatibles avec les obligations découlant des traités. Les États ont l'obligation de les respecter, les protéger et les concrétiser dans leur pays. En conséquence, en ratifiant les traités relatifs aux DH, les Etats en deviennent responsables devant la communauté internationale, ainsi que devant leurs citoyens et tous ceux qui résident sur leur territoire.

Les droits fondamentaux ont été obtenus après des luttes dans le monde entier. Les DH ne sont pas un accessoire, bien au contraire ils sont indispensables pour la sécurité et la paix dans le monde.



↑ [La déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée.](#)

L'Algérie est partie prenante à un certain nombre de textes internationaux ou régionaux, à l'instar des autres états, elle se doit de respecter le droit international des DH et de les mettre en œuvre au niveau de sa législation nationale. C'est sur la base de ses engagements internationaux en matière de droits fondamentaux, que la section algérienne d'AI s'adresse aux autorités algériennes pour le respect et la protection des DH. Pour consulter l'état des ratifications et signatures de l'Algérie, [suivre le lien](#)

Ce chapitre présente les principaux domaines d'action de la section algérienne, les positions et recommandations d'AI sur les DH ainsi que la situation des DH en Algérie.



Agir : 10 décembre, journée internationale de la DUDH

S'exprimer n'est pas un crime



AI se mobilise dans le monde entier en faveur de milliers de « prisonniers d'opinion » depuis sa création.

Ces personnes sont emprisonnées en raison de leur identité (orientation sexuelle, origine ethnique, langue, couleur de peau, sexe ou situation économique) ou de leurs convictions (religieuses, politiques ou autres) sans avoir eu recours à la violence ni prôné son usage.

 ↑ Crédit photo: AFP/Getty Images.

L'organisation soutient et protège des personnes qui s'expriment en leur nom propre ou en faveur d'autres personnes.

L'article 19 de la DUDH précise “ Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen.”

Les libertés d'expression, d'opinion et d'information soient extrêmement liés. Comment pouvoir s'exprimer sans avoir droit à une opinion et comment avoir une opinion sans avoir de l'information ?



Le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental du fait qu'il existe des liens d'interdépendance entre ce droit et tous les autres droits humains dont il renforce l'exercice. Sans ce droit, nul ne peut revendiquer ses droits.

Ce droit conditionne l'exercice de toute une série des droits fondamentaux :

- La liberté de conscience, avoir le choix d'avoir ou pas une croyance religieuse, de la pratiquer librement sans aucune contrainte
- La liberté de la presse comprend la liberté de communication à travers différents canaux (écrits, audiovisuelles, en ligne...)
- La liberté d'association, de créer ou de faire partie d'une association, d'un politique ou syndicat
- La liberté de réunion permet à plusieurs personnes de se réunir pour partager des idées ou soutenir une cause ;
- La liberté de manifestation garantie aux personnes soutenant une cause ou une opinion à l'exprimer dans la rue de se rassembler et de manifester.

La seule limite de la liberté d'expression implique le respect d'autrui « *Mes droits s'arrêtent là où commencent ceux des autres* » et la *protection des droits des tiers* (respect de la vie privée, du droit à l'image...) . Les propos diffamatoires, racistes, incitant à la haine raciale ou au meurtre sont punis par la loi.

Le Pacte international des droits civils et politiques (le PIDCP) garantit les libertés fondamentales et les états, l'ayant ratifié, sont en principe tenus de respecter ces libertés. Cependant, plus des deux tiers des pays répriment les libertés fondamentales, selon leur régime politique et cadre socio-culturel, bien que ces libertés soient reconnues dans la plupart des constitutions. Consulter le **PIDCP**.



Voir le film : « Les caricaturistes » (1h45)



Se former : La liberté d'expression est un droit fondamental (en arabe/10h)



Agir : 3 mai, journée internationale de la liberté de la presse

Défenseurs des droits humains : un métier à risque



Les DH sont défendus par des individus, des groupes ou des organisations qui militent, par des moyens non violents, pour défendre la dignité de chaque individu, dénommées les défenseurs des droits humains (DDH).

Ces défenseurs peuvent, en raison de leurs activités, être à leur tour victimes de violations.



↑ Mobilisation pour la libération des défenseurs des droits humains en Turquie. Crédit Photo: Pierre-Yves Brunaud

Les autorités, les forces de sécurité, des groupes armés ou des responsables religieux peuvent vouloir les faire taire et les empêcher d'agir. Les Etats adoptent des lois ou ont des pratiques répressives pour réduire les activités des défenseurs des droits humains, des journalistes, syndicalistes, avocats, intellectuels et museler toutes les voix critiques.

Ils doivent souvent faire face à des restrictions arbitraires, des menaces physiques, du harcèlement judiciaire, des arrestations et parfois même la mort. Ces attaques violent l'obligation des États à promouvoir et protéger un environnement favorable à la société civile, en particulier en relation avec les droits d'avoir une opinion et à l'information ainsi que la participation aux affaires publiques.

Les femmes défenseuses des droits humains agissent également pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux. Cependant, elles ont plus de risques de subir des violations et des abus quand elles travaillent sur les droits des femmes, les droits sexuels et reproductifs ou sur le genre.

Leur travail sur ces thématiques est souvent dénigré et délégitimé.

De plus, dénoncer ces abus est parfois difficile surtout dans des sociétés où les structures patriarcales sont dominantes et enracinées. C'est pourquoi, si les femmes défenseuses, au même titre que les hommes défenseurs sont menacées, elles font également face à des discriminations et des abus spécifiques en raison de leur sexe, de leur genre et des thématiques qu'elles abordent.

A travers le monde, des milliers de DDH se battent pacifiquement pour faire des droits humains universels une réalité pour toutes et tous : ils protègent nos droits, nous protégeons les leurs. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, le mouvement a organisé un programme spécifique visant à les soutenir, les défendre et à porter leur voix auprès des autorités nationales et des institutions internationales. De plus, AI défend la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptée afin que les Etats prennent des mesures concrètes de protection des DDH. [Consultez la déclaration sur les DDH.](#)

Notre message

- La libération immédiate et sans condition des prisonniers d'opinion du monde entier.
- Cesser de restreindre arbitrairement les activités pacifiques des associations.
- Lever toutes les restrictions qui pèsent sur les libertés d'expression, d'association et de réunion et autoriser les manifestations pacifiques et la dissidence, conformément aux obligations en matière des droits humains,
- Garantir un environnement sûr et favorable dans lequel les DDH sont réellement protégés et où il est possible de défendre et de promouvoir les droits humains sans avoir à craindre de sanctions, de représailles ou d'intimidation.



Voir les films : « Women are heroes » (1h20) et « Citizen four » (1h 55)

Se former : un petit guide des défenseurs des droits humains (en français, 20h)



Agir : 9 décembre, journée internationale des défenseurs des droits humains.

Qu'en est-il de l'Algérie : Les libertés fondamentales étouffées



↑ Un rassemblement de journalistes à Alger réprimé, mai 2019. Crédit Photo: RYAD KRAMDI/AFP

Les libertés fondamentales sont garanties par la constitution.

Cependant, la législation nationale, notamment le code pénal, réduit considérablement la portée de ces articles. Ainsi, toute dissidence ou toute voix critique peut faire l'objet d'une infraction pénale, par des peines d'emprisonnement ou de lourdes amendes. Les autorités ont maintenu une interdiction de facto de manifester dans Alger, en application d'un décret non publié de 2001.

Elles ont également maintenu dans un vide juridique de nombreuses associations, dont AIA, en n'accusant pas réception de leur demande d'enregistrement soumise en application de la Loi relative aux associations, extrêmement restrictive. Les autorisations ou les interdictions de réunion des associations limitent fortement leurs activités.

La liberté de religion, garantie par la constitution reste également conditionnée à la législation, par exemple, les dispositions relatives au blasphème, qui érigent en infraction la critique de croyances religieuses ou les insultes à caractère religieux ; Alors que l'État a pour seule obligation d'interdire tout appel à la haine contre des groupes ethniques, religieux ou autres qui constituent une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence à l'égard de membres de ces groupes.

Que demande Amnesty International?

- Modifier les dispositions juridiques qui érigent en infraction le droit à la liberté d'expression, notamment l'article 144 (« outrage » à des représentants de l'État), l'article 144 bis 2 (« offense » au prophète) et l'article 146 (« outrage » à des institutions publiques).
- Faire de la diffamation une question relevant d'une procédure civile et non pénale.
- Lever les restrictions injustifiées imposées à la presse écrite ainsi qu'à la télévision et aux radios privées en modifiant la Loi relative à l'information et la Loi relative à l'activité audiovisuelle
- Modifier les textes législatifs qui érigent en infraction le droit à la liberté de réunion, notamment les articles 97 et 98 du Code pénal, ainsi que les articles 15, 17, 19 et 23 de la Loi n° 89-28 relative aux réunions et manifestations publiques telle qu'amendée par la Loi n° 91-19, afin de supprimer l'interdiction des « attroupements non armés » non autorisés et de remplacer l'obligation d'autorisation préalable prévue par ces articles par une notification préalable.
- Abroger la Loi n° 12-06 relative aux associations et élaborer une nouvelle loi sur les associations qui soit conforme aux normes internationales applicables en matière de droits humains
- Cesser de restreindre arbitrairement les activités pacifiques des associations.

- Abroger l'article 144 *bis* 2 sur l'« offense » au prophète et sur le dénigrement du dogme ou des préceptes de l'islam.
- Lever les restrictions injustifiées qui figurent dans le décret n° 03-06 contre l'exercice d'une religion différente de l'islam.

Le printemps noir : Le 18 avril 2001, Massinissa Guermah, un lycéen de dix-neuf ans, a été abattu par un gendarme dans le poste de gendarmerie de Beni Douala (Tizi-Ouzou). Hospitalisé, le jeune homme a succombé à ses blessures le 20 avril 2001.



↑ Portrait de Guermah Massinissa réalisé par Chaabane Douicher.

La mort de Massinissa Guermah et les accusations portées contre lui par le ministre de l'intérieur « agression suivie d'un vol à main armée » avaient provoqué des manifestations antigouvernementales, certaines pacifiques et d'autres violentes, qui se sont déroulées dans toute la Kabylie et ont été réprimées de manière particulièrement brutale.

Le 2 mai 2001, le président A. Bouteflika avait confié à Me Issad, la mise en place d'une commission ad hoc chargée d'enquêter sur les événements survenus en Kabylie.

À la fin du mois de juillet 2001, alors que l'agitation avait décliné, quelque 80 manifestants avaient été tués et des centaines d'autres avaient été blessés par les forces de sécurité. Au total, plus d'une centaine de manifestants non armés ont été tués par les forces de sécurité au cours de manifestations en Kabylie entre avril 2001 et avril 2003. Le rapport de la commission ad hoc n'a jamais été rendu public et aucune enquête n'a été menée.

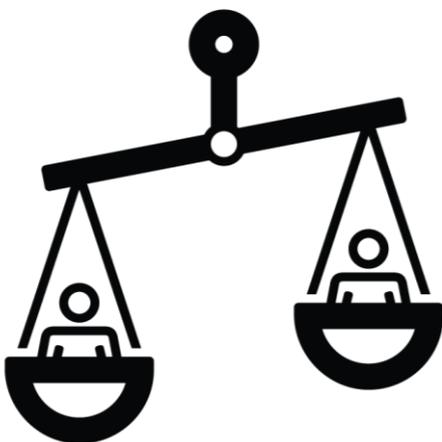
Que demande Amnesty International?

- Veiller à ce que les conclusions de la Commission d'enquête donnent lieu à des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales visant à identifier les responsables de tous les homicides de manifestants commis depuis avril 2001 et faire en sorte qu'ils soient traduits en justice dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales d'équité



Agir : 20 avril, journée de commémoration

Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations



La discrimination, fondée sur l'intolérance et le refus de la différence, porte atteinte à la notion même de DH. Elle empêche systématiquement certaines personnes ou catégories de personnes de jouir de l'ensemble de leurs droits fondamentaux, en raison de ce qu'elles sont ou de ce en quoi elles croient.

La discrimination persiste sous de nombreuses formes dans tous les pays du monde. Il est facile de refuser ses droits à une personne à partir du moment où on la considère comme un être « inférieur ».

La discrimination trouve toujours son origine dans l'ignorance, les préjugés répandus dans la société et dans l'impunité dont

jouissent trop souvent les responsables.

L'inaction des autorités favorise les actes de violence motivés par des préjugés. Certains gouvernements légitiment ouvertement certaines formes de discrimination au nom de la moralité, de la religion ou d'une idéologie.

La discrimination peut prendre diverses formes à commencer par la privation des droits fondamentaux, comme des traitements inégaux et défavorables au niveau de l'emploi, ou de l'accès à l'éducation et aux soins.

Lorsqu'elle est inscrite dans la loi, la discrimination prive certains individus de leurs DH. Certaines catégories de personnes ne bénéficient pas d'une égale protection de la loi face à des violences telles que les agressions racistes ou la violence domestique. Pour consulter la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [suivre le lien](#).

Les gouvernements ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le droit de tous de ne pas être soumis à une quelconque forme de discrimination. Ils doivent abroger les lois discriminatoires qui favorisent les atteintes aux droits humains et empêchent tous les individus de bénéficier d'un égal accès à la justice.

Ils doivent fournir une protection efficace contre la violence qui s'exerce dans la société en général. Les lois et les institutions de l'État doivent s'attaquer aux causes profondes de la discrimination, et non la reproduire ou la favoriser à des fins politiques.

AI fait campagne afin de lutter contre le traitement inégal et défavorable de certaines catégories de personnes ou la privation de leurs droits fondamentaux.



Se former: droits humains- un outil pour le changement (en français, 15h)



Agir: 16 mai, journée internationale du vivre ensemble

À l'initiative de l'Algérie, l'AG des Nations Unies, a adopté le 8 décembre 2017, le 16 mai Journée internationale du vivre ensemble qui réaffirme les valeurs fondamentales de la dignité humaine, de l'égalité des sexes et de la non-discrimination, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion.

Les droits des femmes sont des droits humains



↑ Manifestation à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes en Pologne, Mars 2020. Crédit photo: Alexandra Kalka/NurPhoto

Partout dans le monde, des femmes et des filles sont victimes de diverses discriminations et violences, dans la sphère privée de l'État, de la société et durant les conflits armés parce qu'elles sont des femmes

Elles sont victimes harcèlement, d'humiliations, d'agressions, de viols.

Dans de nombreux pays existent des lois discriminatoires, qui tendent à faire des femmes, des êtres inférieurs, privés de leurs droits.

Les femmes se heurtent à des lois qui les considèrent telles que des mineures, dans de nombreux pays les lois qui régissent le mariage, le divorce et l'héritage sont discriminatoires à l'égard des femmes. L'accès des femmes à la vie économique et politique est difficile, l'écart des salaires entre hommes et femmes restent encore présent dans de nombreux pays et les femmes sont très peu présentes dans les postes de responsabilités.

Malgré les avancés en matière des droits des femmes, les femmes et les filles n'ont pas le même accès que les hommes à l'éducation, aux soins de santé parfois même à la nutrition. Dans beaucoup de pays des filles sont victimes de mariages forcés et/ou précoces ou de mutilations génitales féminines. Les droits sexuelles et reproductifs tels que le droit à interruption volontaire de grossesse et le droit à la contraception ne sont encore pas garantis de nombreux pays.

Durant les conflits armés, les femmes sont souvent victimes d'agressions sexuelles, le viol y est utilisé comme "arme de guerre".

Beaucoup de femmes migrantes sont victimes durant leurs parcours migratoires de sévices et de trafics sexuels.



 Action contre les violences sexuelles au Maghreb, Alger, 2015.

Dans tous les cas, cette violence est intimement liée au statut inférieur de la femme dans la société et aux restrictions limitant son autonomie. La discrimination à l'égard des femmes est souvent aggravée lorsqu'elles appartiennent à plus d'un groupe défavorisé, en raison de leurs revenus, de leur appartenance ethnique, ou de leur âge.

Repères

Pour avoir plus d'informations suivre les liens :

- [La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)
CEDAW convention qui engage les Etats signataires ou adhérents à éliminer toute forme de discrimination envers les femmes et à favoriser leur plein développement dans l'ensemble des domaines politiques, économiques, sociaux, culturels et civils, adoptée en 1996.
- [La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard les femmes.](#)
- [Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique.](#)

« Ne renoncez pas à vos droits. Vous n'avez de droits que si vous luttez pour eux. Et plus nous nous soutenons les uns, les autres. Plus nous serons forts et plus nous obtiendrons de résultats »

Azza Hilal Ahmad Suleiman, militante égyptienne.

[**Chronologie sur les droits des femmes: plate-forme interactive :**](#)

Notre message

- Abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes.
- Adoption de lois et de mesures qui garantissent l'accès aux droits fondamentaux,
- Protéger les femmes des violences sexuelles
- Appliquer la CEDAW et la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes



Voir la vidéo sur les droits des femmes



Agir: 8 mars, journée internationale des droits des femmes

Agir: 5 novembre-10 décembre, 16 jours d'action contre la violence à l'encontre des femmes

Le 8 Mars, journée internationale des droits des femmes, adoptée par les Nations Unies en 1977, trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXème siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote

25 novembre-10 décembre : 16 jours d'action contre la violence à l'encontre des femmes, cette action a pour but de dénoncer les actes de violence contre les femmes comme des violations des droits humains.

Qu'en est-il de l'Algérie

Loi discriminatoire



Manifestation à Alger pour demander l'égalité entre les hommes et les femmes. Crédit Photo: Leila Saadna.

Le Code de la famille algérien, est le texte de loi qui régit les relations familiales depuis son adoption en 1984, ce texte de loi comporte des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes en matière de mariage, de divorce, de garde des enfants, de tutelle et d'héritage.

L'article 11 de ce Code prévoit qu'une femme majeure doit conclure son contrat de mariage en présence de son *wali*, qui peut être son père, l'un de ses proches parents ou toute autre personne

de son choix, ce qui aboutit à ce qu'elle ait un statut de mineure à vie. Ce même code permet toujours la polygamie dans son article 08.

En ce qui concerne le divorce, le divorce unilatéral sans justification est permis à l'époux dans l'article 48 du code de la famille alors que l'épouse peut demander le divorce, "le khol" mais doit répondre à des conditions spécifiques telles que détaillées aux articles 53 et 54 du Code de la famille.

D'après l'article 66 du Code de la famille, une mère qui se remarie est déchue du droit de garde de ses enfants. Si un homme peut librement divorcer de son épouse sans justification, l'épouse doit quant à elle respecter des conditions spécifiques détaillées aux articles 53 et 54 du Code de la famille pour demander le divorce. L'héritage reste inégalitaire, la loi consacre une formule mathématique simple qui a un effet gravement discriminatoire : la part d'un fils est égale à celle de deux filles ou plus. L'héritage reste plus favorable aux fils qu'aux filles

L'Algérie a ratifié la CEDAW mais a émis des réserves sur les articles 15 et 16 au nom du code de la famille.

Les violences sexuelles contre les femmes en Algérie

En 2014, les autorités algériennes ont pris des mesures pour combattre la violence sexuelle et la violence liée au genre. En février, les autorités ont adopté un décret prévoyant l'indemnisation des femmes violées par des membres de groupes armés durant le conflit interne qui a frappé le pays dans les années 1990.

Les amendements au Code pénal, adoptés par le conseil de la nation le 10 décembre 2015 visent à renforcer la protection des femmes contre certaines formes de violence. Ils érigent les violences physiques et psychologiques contre un(e) conjoint(e) en infractions spécifiques passibles de peines de prison.



↑ Action de nos Antennes Jeunes à Bejaia à l'occasion du 8 mars.

C'est également le cas pour les attentats à la pudeur à l'encontre des femmes et des filles dans des lieux publics, tandis que les dispositions actuelles sur le harcèlement sexuel sont élargies, les sanctions associées sont alourdies.

Enfin, ils pénalisent le recours à la contrainte ou à l'intimidation contre un(e) conjoint(e) afin d'acquiescer ses biens ou ressources financières. Si la violence conjugale et le harcèlement sexuel sont passibles de sanctions prévues par le Code pénal depuis 2015, l'article 266 bis continue de permettre l'abandon des poursuites pour violence conjugale.

De plus, l'article 326 permet qui menace une personne mineure (de moins de 19 ans) d'échapper aux poursuites si elle se marie avec sa victime et que la famille de la jeune fille ne dépose pas plainte. Le Code pénal ne donne toujours pas de définition de l'acte de viol et ne reconnaît pas expressément le viol conjugal comme une infraction.

Une nouvelle loi sur la santé est entrée en vigueur en Août 2018, garantissait l'universalité et l'égalité d'accès aux soins de santé, prévoyait des mesures en matière de protection des femmes contre les violences et renforçait les dispositions en faveur de la santé maternelle. Elle ne reconnaissait toutefois pas de nouveaux motifs ouvrant droit à un avortement légal.

L'interruption thérapeutique de grossesse » ne restait autorisée qu'en cas de danger pour la vie de la femme ou de la jeune fille enceinte ou de menace grave pesant sur son « équilibre physiologique et mental ».

Dans toutes les autres circonstances, l'avortement était toujours considéré comme une infraction pénale, passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller de cinq à dix ans de prisons pour les médecins le pratiquant et deux ans pour les femmes et les jeunes filles concernées.

Que demande Amnesty International?

- Modifier les dispositions du Code pénal et du Code de la famille qui établissent une discrimination liée au genre, et abroger les articles 326 et 339 du Code pénal.
- Adopter une loi générale de lutte contre la violence liée au genre en coopération étroite avec des organisations nationales de défense des droits humains.
- Faciliter l'accès des victimes de violences sexuelles aux services de soutien et de santé.
- Lever les réserves sur les articles 15 et 16 de la CEDAW



Voir les films : « Kindil el bahr » (40mn) et « Khouya » (17mn)

Voir vidéo sur le harcèlement sexuel

Protéger les réfugiés et migrants



 ↑ Des migrants arrêtés à Tripoli, en Libye. Crédit Photo: Tahar Jawashi

Chaque jour, dans le monde entier, les gens prennent l'une des décisions les plus difficiles de leur vie : quitter leur foyer à la recherche d'une vie plus sûre et meilleure. La guerre, les persécutions, les catastrophes écologiques ou la pauvreté poussent des personnes à quitter leur famille et leur pays. Ces voyages, qui commencent tous par l'espoir d'un avenir meilleur, peuvent aussi être pleins de dangers et de peurs. Ces individus sont vulnérables parce qu'ils sont déracinés.

Certaines personnes risquent d'être victimes de la traite des êtres humains et d'autres formes d'exploitation. Certains sont détenus par les autorités dès leur arrivée dans un nouveau pays. Une fois qu'ils se sont installés et ont commencé à construire une nouvelle vie, beaucoup sont confrontés au racisme, à la xénophobie et à la discrimination. Les États sont responsables de la protection de ces droits quelle que soit l'origine des violations qui sont commises.

L'organisation défend les DH des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants et milite pour que les gouvernements assument leurs responsabilités quant à la protection des droits de ces personnes. AI attire l'attention sur les dangers que certains courraient s'ils étaient renvoyés contre leur gré dans leur pays.

Consultez la convention relative au statut de réfugiés adoptée en 1951

Consultez la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990.

Notre message

- Appeler les gouvernements du monde entier à accueillir leur juste part des réfugiés.
- Protéger tous les migrants et les réfugiés contre les violences sans distinction liée à leur statut migratoire et traduire en justice les responsables de tels agissements dans le cadre de procès équitables sans qu'une condamnation à mort puisse être prononcée.
- Les gouvernements ne devraient jamais contraindre une personne à retourner dans un pays où elle risque d'être victime d'atteintes à ses droits humains.
- Assurer le respect du droit de demande à l'asile et le principe de non-refoulement.
- Assurer un cadre légal national en respect des droits des migrants travailleurs et la protection des migrants-refugiés de toute formes d'abus ou d'exploitation.

Qu'en est-il de l'Algérie :



↑ Action en faveur de l'accueil des réfugiés, campagne internationale IWelcome. Mostaganem, 2017.

AI reconnaît le pouvoir souverain des États de réglementer l'entrée et le séjour sur leur territoire. Cependant, les politiques migratoires et les mesures de contrôle aux frontières doivent être conformes aux dispositifs de protection des réfugiés.

L'Algérie est devenue depuis une vingtaine d'années un pays de passage ou de destination finale pour de nombreux ressortissants d'États d'Afrique centrale et occidentale à la recherche d'emplois

dans toute une série de secteurs, essentiellement dans le bâtiment et l'agriculture.

Malgré le nombre considérable de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne présents en Algérie, ce pays ne dispose toujours pas d'un cadre juridique clair définissant le statut des travailleurs migrants ou de demandeurs d'asile.

Actuellement, le pays ne dispose toujours pas d'un cadre légal qui définit le droit des demandeurs d'asile et des réfugiés, et ce, malgré la ratification de la Convention relative au statut des réfugiés.

L'Algérie ne dispose pas d'un cadre légal clair concernant les travailleurs migrants et la Loi n° 08-11 de 2008 considère l'entrée illégale sur le territoire comme une infraction pénale passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

Ce qui est en contradiction avec les engagements internationaux de l'Algérie. Beaucoup des travailleurs migrants se trouvent donc dans l'impossibilité de régulariser leur statut en Algérie et d'avoir une carte de séjour et sont obligés à travailler dans l'informel.

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille interdit l'expulsion collective de travailleurs migrants, même quand il s'agit de personnes en situation irrégulière et exige que chaque cas soit tranché sur une base individuelle.

Enfin, l'Algérie devrait promouvoir des filières légales de migration de la main-d'œuvre, qui tiennent compte de la réalité du marché du travail et d'accorder une meilleure protection à tous les travailleurs migrants. Le décalage entre le nombre insuffisant de voies légales de migration pour les travailleurs et la demande réelle de main-d'œuvre migrante sur les marchés est à l'origine des migrations irrégulières et des travailleurs migrants dont la situation irrégulière risquent d'être exploités.



Voir vidéos de témoignages de migrants et refugies en Algérie

Que demande Amnesty International ?

- Cesser de procéder à des arrestations arbitraires et des expulsions sommaires d'étrangers en dehors de toute procédure régulière et respecter le principe de non-refoulement.
- Modifier la Loi n° 08-11 du 25 juin 2008 afin de dépenaliser l'entrée et le séjour irréguliers, ainsi que la sortie illégale du pays, et veiller à ce que ces faits soient traités comme des infractions administratives plutôt que pénales.
- Adopter une législation nationale permettant d'appliquer la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole facultatif de 1967 qui s'y rapporte, ainsi que les lois et normes internationales relatives à la protection des personnes ayant besoin d'une protection internationale.
- Accorder une protection aux réfugiés reconnus comme tels par le Haut-Commissariat aux réfugiés

Se former: droits des réfugiés (en arabe, 10h) & en français (10h)



Voir vidéos sur l'accueil des refugies

voir le film « Mediterranea » (1h50)



Agir: 20 juin, journée internationale des réfugiés

18 décembre, journée internationale des migrants

Pas de pitié pour les pauvres mais des droits



Pendant des décennies, AI à mener exclusivement des campagnes relatives aux droits civils et politiques. La mission a évolué pour intégrer le respect de tous les droits humains car notre expérience nous a appris que les droits humains sont réellement indivisibles.

Un certain nombre de manquements des Etats, les mesures d'austérité, l'instabilité financière ou les dégâts environnementaux conduisent à des sentiments d'insécurité et d'exclusion, qui découlent de facteurs tels que le chômage, l'extrême pauvreté, d'inégalités croissantes, qui, souvent, touchent tout particulièrement les plus pauvres et les plus marginalisés.

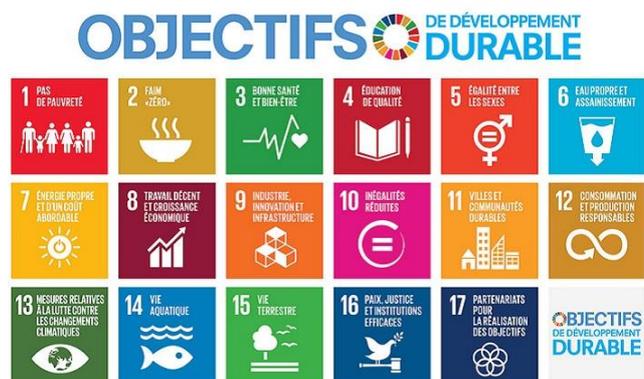
C'est pourquoi, aucune solution à la pauvreté n'aura d'impact à long terme si les DH ne sont pas placés au cœur de l'action. Les Etats doivent

mettre en œuvre les Objectifs du développement durable et s'assurer que leurs politiques et mesures de lutte contre le changement climatique intègrent les DH. Partout dans le monde, les personnes qui vivent dans la pauvreté exigent la dignité et veulent mettre un terme à l'injustice.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) est le principal traité portant sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) et concerne les conditions sociales et économiques essentielles à une vie digne et libre.

Pour plus d'informations, consulter le [PIDESC](#), et le [Protocole facultatif se rapportant au PIDESC](#) qui établit un mécanisme international offrant une voie de recours à ceux qui ne peuvent pas obtenir justice dans leur pays.

La protection des DESC est aujourd'hui plus que jamais cruciale. De nombreux États ont formulé leur engagement en faveur des DESC dans les constitutions nationales et leur droit interne.



La pauvreté n'est pas seulement un problème économique, c'est aussi un phénomène multidimensionnel ; Vouloir éradiquer la pauvreté en comptant uniquement sur la croissance économique n'est pas pertinent. C'est pourquoi le nouveau programme de développement durable constitué de 17 objectifs, (ODD) adopté par l'ONU en 2015 qui constituent l'Agenda 2030, dans une volonté d'aller plus loin dans la lutte contre la pauvreté intègre les DH afin d'assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète.

Ce dernier repose sur une nouvelle approche qui ne considère plus seulement l'aspect économique de la lutte contre la pauvreté, mais également la dimension sociale et environnementale.

Pour lutter contre la pauvreté, il ne suffit pas de créer de l'emploi, il faut aussi considérer le « développement humain » (c'est à dire la santé, l'éducation, l'environnement, l'égalité, la justice, la culture etc.). AI a participé à l'élaboration des Objectifs de développement durable, pour demander une meilleure intégration des droits humains.

Les DH ne doivent pas être considérés comme un concept séparé ou un obstacle au développement, mais plutôt comme une valeur ajoutée significative, un outil essentiel pour l'amélioration de l'évolution du développement, fondé sur les obligations juridiques existantes des États. [Consulter les objectifs du développement durable \(ODD\).](#)



↑ Journée de mobilisation pour le Climat, Paris, 2019. Crédit Photo: Benjamin Gierette/ Hans Lucas

Le changement climatique, ce n'est pas uniquement un problème environnemental, il est aussi en passe de devenir l'une des plus grandes menaces pour les droits humains car les impacts de celui-ci ont des implications directes et indirectes sur les droits humains.

Des millions de personnes souffrent déjà des effets des catastrophes extrêmes exacerbées par le changement climatique : de la sécheresse prolongée en Afrique subsaharienne aux tempêtes tropicales qui balayent l'Asie du Sud-Est, les Caraïbes et le Pacifique.

Il existe un lien direct entre les conséquences du changement climatique et la capacité des individus et des communautés à jouir de leurs droits.

Les effets négatifs du changement climatique risquent d'être subis de manière disproportionnée par les populations les plus pauvres, les femmes, les peuples autochtones et d'autres groupes de personnes souffrant de discriminations.

Le changement climatique creuse les inégalités au sein d'un même pays mais également entre les pays. Al constate que le nombre de personnes en mouvement au sein ou à l'extérieur des frontières nationales sera amené à augmenter en raison des famines, des sécheresses et des catastrophes naturelles résultant du réchauffement climatique.

La Convention des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée en 1992, reconnaît l'existence d'un changement climatique d'origine humaine et donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène. [Consulter la convention.](#)

« Vous dites aimer vos enfants plus que tout au monde, et pourtant, vous les privez de leur avenir devant leurs propres yeux. »

Greta Thunberg, militante sur le climat et fondatrice de l'organisation Climate School Strike.



↑ Journée de mobilisation pour le Climat, Paris, 2019. Crédit Photo: Benjamin Gierette/ Hans Lucas

Al souhaite mettre l'accent sur les six points clés dans le contexte de la lutte contre le changement climatique :

le droit à la vie, au logement , à l'assainissement, à la nourriture, à la santé et à un niveau de vie décent , absence de discrimination, droit à l'information, droit à la participation, droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et enfin responsabilité et droit à un recours effectif.

C'est ainsi qu'Al a dispensé des conseils juridiques à Greenpeace au sujet de sa pétition adressée à la Commission philippine des droits humains lui demandant d'enquêter sur la responsabilité d'entreprises de combustibles fossiles quant aux effets du changement climatique sur les communautés défavorisées. Al joint sa voix à d'autres organisations actives dans le même domaine. C'est pourquoi Al fait partie de la coalition qui a lancé une campagne **« Appel mondial à l'action sur le climat »** qui rassemble plus de 450 ONG, pour lutter contre le réchauffement climatique.

Notre message

- Ratifier le protocole facultatif relatif aux DESC pour garantir les droits de tous à vivre dans la dignité et à jouir d'un niveau de vie suffisant,
- Modifier les législations, les politiques et les pratiques discriminatoires qui entravent l'accès aux ressources, aux services et à la justice des personnes vivant dans la pauvreté
- Les États doivent prendre des mesures efficaces pour freiner le changement climatique, venir en aide aux personnes affectées et fournir des voies de recours aux personnes dont les droits ont été bafoués à cause de l'incapacité des États à lutter contre le réchauffement climatique, qu'ils ont eux-mêmes facilité,
- Les États ne doivent pas uniquement prendre en compte le droit international de l'environnement, mais aussi le droit international relatif aux droits humains.



Se former: kit de mobilisation pour le protocole facultatif au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels



Voir le film: « Avant le déluge ».



Agir: 17 octobre, journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

5 juin, journée mondiale de l'environnement

Protéger les civils durant les crises et les conflits armés



↑ Des hommes transportent des blessés après une attaque à Idlib, Syrie, 2016. Crédit Photo: Omar Hadj Kaddour/AFP

Chaque année, les conflits et les crises font des centaines de milliers de morts, déplacent des millions de personnes et créent des situations dans lesquelles les civils ont un besoin urgent de protection et d'aide de la part de la communauté internationale.

La détresse des civils est souvent exacerbée par la profusion et l'utilisation abusive des armes, en particulier d'armes explosives qui font de très nombreuses morts lorsqu'elles sont utilisées sans discrimination dans des zones peuplées

L'histoire montre que les auteurs d'un grand nombre de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de tortures, d'exécutions extra-judiciaires et de disparitions forcées ne sont pas traduits en justice. La justice des vainqueurs, les systèmes judiciaires en ruines et la volonté politique d'aller de l'avant sans régler les dettes du passé font partie des raisons souvent évoqués par les Etats pour justifier l'impunité.

La mise en place d'un système de justice internationale telles que la Cour pénale internationale ou juridictions spéciales internationales ex Cambodge, ex Yougoslavie, Rwanda durant ces dernières décennies, pour rendre justice aux victimes, leurs familles et leur entourage n'a pas réellement aboutit. Les organismes régionaux et internationaux, tels que le Conseil de sécurité de l'ONU, manquent souvent à leur obligation de protéger les civils vivant des situations de conflit et de crise.



[Voir une vidéo d'AI sur la crise des rohingyas](#)

Protéger les civils

Les conflits armés continuent d'apporter mort et souffrance à grande échelle et d'obliger des millions de personnes à quitter leur foyer. Dans les conflits qui sévissent un peu partout sur la planète, les forces gouvernementales et les groupes armés s'en prennent régulièrement aux civils, n'hésitant pas à commettre des crimes de guerre et autres atrocités en violation avec le droit de guerre et humanitaire dont le commerce irresponsable des armes durant des décennies a rendu possible.

Ces conflits entraînent des violations massives des droits humains, notamment la torture, les disparitions et à la détention sans inculpation. Les femmes sont particulièrement touchées par les violences sexuelles et les enfants sont souvent utilisés comme soldats.



↑ Les autorités israéliennes démolissent une installation scolaire qui sera transplantée ailleurs. Crédit Photo : AFP

sPosition : AI ne prend pas parti dans les conflits et n'a aucune position concernant les frontières des états. L'action se porte exclusivement à réunir des informations sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire perpétrées par les différents protagonistes, quels qu'ils soient, et à faire campagne pour que cela cesse.

Pourtant, en temps de guerre, il existe des règles que toutes les parties sont juridiquement tenues de respecter. Le droit international humanitaire a pour objectif d'atténuer les conséquences que les conflits peuvent avoir sur les populations civiles, il dispose notamment que les combattants doivent épargner les civils.



Les Nations Unies, créées pour “préserver les générations futures du fléau de la guerre”, bloquée notamment par le droit de veto des membres actuels du Conseil de sécurité, n'a pu s'acquitter de son rôle pour la paix et le respect des droits fondamentaux. Cette incapacité à régler les conflits anciens et nouveaux faits perdre toute crédibilité aux Nations unies et aux systèmes de protection DH. Le conflit syrien est un terrible exemple des conséquences humaines catastrophiques de l'incapacité des Nations unies.



↑ Rassemblement nocturne pour appeler à la protection des civils à Gaza, Alger, 2014.

Israël refuse de mener des enquêtes crédibles sur les crimes de guerre commis durant la guerre de 2014 à Gaza pour donner suite à un appel de l'ONU ou l'Arabie saoudite qui a bloqué une enquête menée par les Nations unies sur les crimes de guerre au Yémen.



[Voir une vidéo d'AI sur Gaza](#)

Les armes pour les atrocités, c'est fini !

Le traité sur le Commerce des Armes (TCA), adopté le 24 décembre 2014 constitue un accord international du commerce international des armes conventionnelles qui régit le transfert d'armes entre les pays, afin de mettre fin au trafic irresponsable des armes et rendre des comptes à la communauté internationale. Ce dernier comporte notamment des règles qui empêchent que des armes soient envoyées à ceux qui sont susceptibles de les utiliser pour violer gravement les DH, ainsi que d'une liste de contrôle incluant tous les types d'armes et de munitions et un système de surveillance.



[Voir vidéo d'AI sur le traité sur le commerce des armes](#)

Les états appliquent le principe « un poids, deux mesures », n'hésitant pas à armer des forces connues pour leur mépris des droits humains et à déclinier ensuite toute responsabilité dans les atrocités commises est à l'origine des souffrances touchant des millions de personnes. Quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité – États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie – soutiennent activement des forces qui continuent de commettre des crimes de guerre et d'autres violations graves du droit international en Syrie, en Irak, au Yémen et en Libye, et étant eux-mêmes impliqués dans de tels actes. Les conflits dans ses pays sont à l'origine de millions de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le monde.

Notre message:

- La protection des civils dans les conflits armés.
- Protéger les femmes des violences sexuelles lors des conflits armés
- La fin de l'impunité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ;
- La fin du recrutement et de l'utilisation des enfants soldats : leur démobilisation, leur réadaptation et leur réinsertion dans la société ;
- Ratifier le traité sur le commerce des armes.
- Adopter ou modifier des lois afin qu'elles reflètent la teneur du traité.



Voir les films: «Le puits» (1h35) & «Gaza-strophe» (1h30)



Agir: 29 novembre, la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Cette journée a été établie par les Nations unies pour marquer l'anniversaire de la résolution 181 qui est le Plan de partage de la Palestine.

Qu'en est-il de l'Algérie : ou sont-ils ? : vérité, justice et réparation



Participation d'Amnesty International Rassemblement des familles des disparus à Alger, 2015.

L'Etat algérien n'a pris aucune mesure pour enquêter sur les graves violations des droits humains commises par les forces de sécurité pendant le conflit interne des années 1990, en particulier sur des milliers de disparitions forcées, de détentions secrètes et arbitraires et d'exécutions extrajudiciaires.

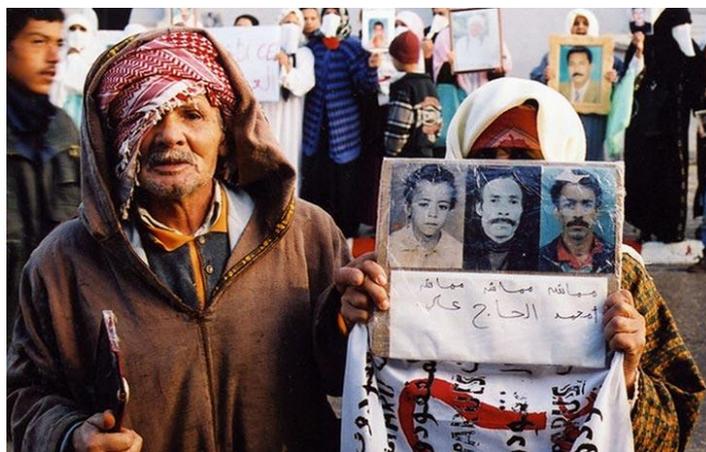
Les disparitions forcées constituent une stratégie fréquemment employée pour répandre la terreur au sein de la société. L'insécurité et la peur engendrées par les disparitions forcées touchent non seulement les victimes directes et leurs proches, mais aussi la société dans son ensemble. Les proches qui ignorent ce que la victime est devenue, attendent parfois pendant des années des nouvelles qui n'arriveront peut-être jamais. N'ayant aucune certitude quant au sort de la personne, ils ne peuvent faire leur deuil. A l'angoisse s'ajoute souvent la détresse matérielle, lorsque la victime représentait la principale source de revenus de la famille. Et faute de certificat de décès, les proches ne peuvent pas toujours obtenir une pension ou une aide.

L'Ordonnance n° 06-01 de 2006 accorde l'immunité aux membres des groupes armés et des forces de sécurité qui ont commis de graves atteintes aux droits humains. Elle menace toujours d'emprisonnement les personnes qui critiquent le comportement des forces de sécurité. Les autorités n'ont toujours pas ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qu'elles ont signée en 2007.

Consulter la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Les modifications apportées au Préambule de la Constitution adoptée en février 2016 entérinent le processus de « paix et de réconciliation nationale », fermant les yeux sur les souffrances des victimes et de leur famille, qui continuent de s'opposer aux mesures d'amnistie pour les forces de sécurité et les membres des groupes armés, adoptées depuis 1999

AI estime que, pour parvenir à une paix et une réconciliation nationale véritables, les autorités algériennes doivent prendre des mesures efficaces pour combattre l'impunité en adoptant et en mettant en œuvre des réformes visant à garantir la non-répétition d'atteintes graves aux droits humains.



↑  Rassemblement des familles des disparus à Relizane, 2000.

Que demande Amnesty International?

- Abroger les dispositions de l'Ordonnance n°06-01 de 2006 qui exemptent de poursuites les membres des forces de sécurité et des groupes armés et qui pénalisent toute critique publique du comportement des forces de sécurité.
- Ouvrir des enquêtes exhaustives, indépendantes et impartiales sur toutes les allégations de crimes au regard du droit international et traduire en justice les responsables dans le cadre de procès équitables ne pouvant déboucher sur une condamnation à mort
- Ratifier sans délai la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.



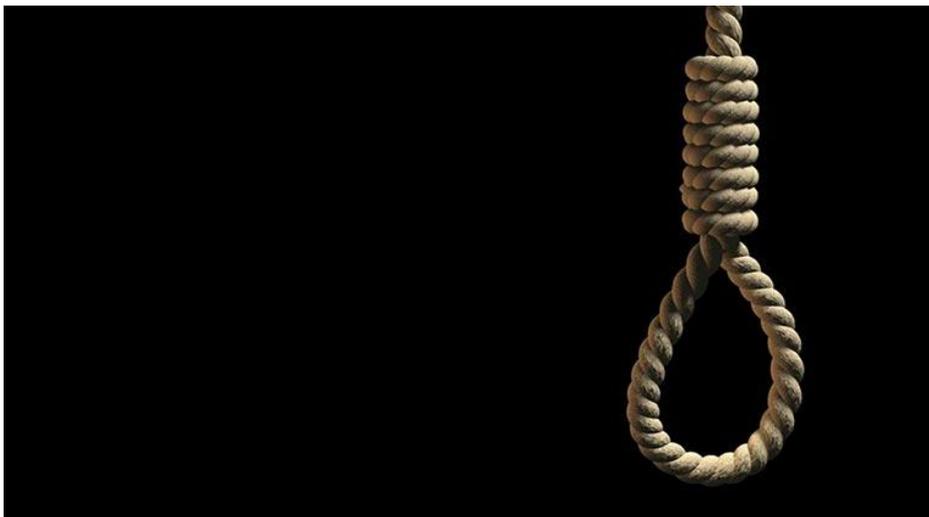
Voir vidéo de SOS familles des disparus

Voir les films : « Le cri étouffé » (1h15) et « L'homme qui répare les femmes » (1h 55)



Agir : 30 aout, journée internationale des disparus

L'intégrité physique et psychique : la peine de mort condamnée à disparaître



En 1977, l'Algérie intègre l'abolition de la peine de mort dans la mission, question difficile et controversée, suscite fréquemment des réactions émotionnelles.

En 1977, seuls 16 états étaient des États abolitionnistes dans le monde.

Aujourd'hui, les tendances sont inversées, plus de deux tiers des états sont abolitionnistes de la peine de mort, en droit ou en pratique, soit plus de la moitié

des pays du monde et ce sont les États qui s'accrochent à la peine capitale qui font l'exception. « Il n'y a aucune justice dans le fait de tuer au nom de la justice » disait Desmond Tutu

Chaque jour, des états exécutent des personnes pour les punir de « crimes ». Il s'agit parfois d'actes qui ne devraient même pas être érigés en infractions. Certains Etats prononcent des condamnations à mort pour des actes extrêmement différents allant du meurtre au trafic de drogue en passant par des actes de terrorisme et des meurtres.

Certains pays exécutent même des personnes mineures et des personnes atteintes de maladies mentales ou à l'issue de procès inéquitables, en violation flagrante du droit international. Enfin, certains Etats utilisent la peine de mort comme outil politique pour faire taire toute forme d'opposition.

L'évolution du mouvement anti peine de mort atteste de l'importance de la mobilisation et de la détermination à travers le monde, de ceux qui ont eu l'audace d'aller à contre-courant de leur l'opinion et le courage de dire la vérité sur la triste réalité de la peine de mort. Une opinion publique n'est ni définitive ni figée et surtout elle peut évoluer si elle est mieux informée. Car les personnes ne soutiennent plus cette sanction irréversible lorsqu'elles comprennent qu'elle ne réduit pas la criminalité.

Les méthodes d'exécution ont évolué pour tenter d'établir une façon « humaine » de tuer les condamnés à mort. Cependant, toutes les méthodes d'exécution sont inhumaines. Souvent elles peuvent entraîner la mort dans d'atroces souffrances.



Dans un grand nombre de pays, les conditions de vie sont déplorables dans les couloirs de la vie et un grand nombre de personnes peuvent attendre dans le quartier des condamnés à mort pendant des années, ignorant quand leur heure viendra ou s'ils pourront voir leur famille une dernière fois.

Leurs états physique ou mental se détériorent et de nombreux condamnés à mort développent des maladies mentales pendant leur incarcération.

←  Un jeune détenu dans le couloir de la mort au Soudan du Sud.



Cette sanction est profondément discriminatoire et injuste car elle touche essentiellement les plus pauvres ou les groupes marginalisés, par exemple les afro-américains aux Etats Unies ou les travailleurs étrangers.

Dans certains pays tels que l'Arabie saoudite, selon la loi de la Charia, la famille de la victime peut décider de s'opposer à la peine de mort qu'encourt l'accusé en échange de la Diyat, « le prix du sang», qui constitue une compensation financière. Les travailleurs migrants manquent souvent des ressources économiques ou sociales et seront alors probablement exécutés.

Aucun système judiciaire n'est complètement gratuit. Une bonne défense nécessite souvent des ressources financières élevées, qui représente un obstacle majeur pour les pauvres, qui ne peuvent tout simplement pas y faire face. « La peine de mort n'est pas pour le pire criminel, elle est pour celui qui a le pire avocat ». Clive Stafford Smith , fondateur de l'ONG Repriv

Enfin, l'être humain étant faillible, le risque de commettre une erreur judiciaire, et donc d'exécuter des innocents, ne peut être écarté.

AI y est opposée en toutes circonstances, indépendamment des questions relatives à la culpabilité ou à l'innocence et quels que soient l'accusé, le crime commis et la méthode d'exécution. La peine capitale viole le droit à la vie inscrit dans la DUDH. Il s'agit du châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. Elle est la négation absolue des droits humains : c'est un meurtre commis par un état , de sang-froid et avec préméditation.

Notre message

- Abolition de la peine de mort
- Adoption de moratoires et cesser toute exécution
- Toutes les peines capitales déjà prononcées doivent être commuées en peines d'emprisonnement
- Ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP visant à l'abolition de la peine de mort

Repères : Pour plus d'informations, [consultez le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP visant à l'abolition de la peine de mort.](#)



Se former : Abolition de la peine de mort (en arabe / 30mn) et (en français/30 mn)



Voir le film : Zabana

[Voir vidéo d'AI « comprendre la peine de mort »](#)

Qu'en est-il de l'Algérie :

L'Algérie applique un moratoire sur les exécutions depuis 1993 ce qui est en soi une reconnaissance de l'inutilité de la peine de mort et a introduit des réformes pénales qui restreignent la peine capitale aux crimes les plus graves.

Cependant, des condamnations à mort continuent d'être prononcées par les tribunaux, l'Algérie n'ayant toujours pas aboli la peine de mort. Souvent, les condamnations à mort sont commuées en réclusion à perpétuité. L'Algérie est l'un des pays parrains de la résolution des Nations-Unies appelant à l'instauration d'un moratoire universel sur les exécutions. La section a mené une campagne de sensibilisation, en 2018 pour sensibiliser l'opinion publique algérienne sur la réalité de la peine de mort visant à déconstruire les idées reçues.



Voir une série de 4 vidéos sur la peine de mort

Témoignage de Cheikh Sidi Bémol, artiste reconnu, militant de l'abolition de la peine de mort à travers sa chanson « *El Bandi* », « Je pense que la justice, ce n'est pas la vengeance. C'est pourquoi, je milite depuis toujours pour l'abolition de la peine de mort partout dans le monde. Quel que soit le crime, quel que soit l'individu, quel que soit la rage qu'il peut provoquer en nous, quel que soit la nausée qu'il peut nous donner, on le considère toujours comme un être humain et nous devons préserver sa vie. Il peut payer son crime, il mérite une punition mais ce n'est pas la mort ».



VOIR LA VIDEO DE SIDI BEMOL SUR LA PEINE DE MORT

Que demande Amnesty International?

- Modifier la législation nationale pour abolir définitivement la peine de mort.
- Commuer toutes les condamnations à mort
- Ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP visant à l'abolition de la peine de mort.



Agir : le 10 octobre, la journée mondiale contre la peine de mort



↑ Manifestation contre la peine de mort aux Philippines, 2017. Crédit photo : Reuters

Stop à la torture



↑ Manifestation contre la torture à Chicago (USA), 2014.

Souvent, les tortures interviennent souvent au début des arrestations pour arracher des aveux.

En effet, les deux principales raisons pour lesquelles la torture est pratiquée sont d'une part la conviction qu'ont les gouvernements d'en tirer profit, et d'autre part la persistance d'une culture de l'impunité.

Dans beaucoup de pays, la torture est utilisée non seulement pour faire souffrir la personne qui en est victime, mais aussi pour terroriser les autres afin de les dissuader de commettre des actes que le gouvernement juge contraire à ses intérêts.

La torture est souvent utilisée comme un moyen plus rapide d'arracher des « aveux ». La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convention contre la torture), adoptée en 1984 apportent une série de dispositions concrètes pour faire de l'interdiction mondiale de la torture une réalité, en proposant des mesures inscrites dans la loi, en punir les auteurs et garantir justice et réparation aux victimes.

Ces mesures visent non seulement à mettre un terme à la torture et aux autres mauvais traitements à l'intérieur des frontières de chaque pays, mais aussi à garantir que nul ne soit expulsé dans un pays où il risque d'être torturé et à faire en sorte qu'il n'y ait pas de refuge possible pour les auteurs de tels actes. Toutefois, nombreux sont les gouvernements qui ne respectent pas leurs obligations.

Consulter la convention.

En ratifiant le Protocole facultatif, les Etats acceptent d'ouvrir leurs lieux de détention à des visites préventives régulièrement effectuées.

Les garanties sont un élément essentiel de la solution car leur application effective ainsi que le mécanisme national de prévention ou les visites des rapporteurs des Nations-Unies fait baisser de manière spectaculaire le nombre de cas de tortures signalés, notamment lors des arrestations, au cours de la détention ou des interrogatoires.



↑ Image d'illustration, la torture aux Philippines

Les garanties sont un élément essentiel de la solution car leur application effective fait baisser de manière spectaculaire le nombre de cas de tortures signalés, notamment lors des arrestations, au cours de la détention ou des interrogatoires ainsi que le mécanisme national de prévention ou les visites des rapporteurs des Nations Unies.

Quelques exemples de garanties:

- Les arrestations doivent être réalisées uniquement par des fonctionnaires habilités et pour des motifs valables.
- La détention en secret et la détention dans des lieux tenus secrets doivent être interdites.
- Les prisonniers doivent comparaître rapidement devant une autorité judiciaire indépendante.
- Un avocat doit être présent pendant les interrogatoires.
- Le détenu doit pouvoir bénéficier de services et d'exams médicaux pendant toute la période des interrogatoires.

L'Algérie a ratifié la convention en 1989 mais n'a pas ratifié le protocole facultatif à la Convention de l'ONU contre la torture qui instaure un mécanisme national de prévention des actes de torture.

Notre message

- Abolir la torture
- Le droit à un procès équitable pour toutes personnes.



Se former : le droit de ne pas être soumis à la torture (en arabe /30 minutes)



Voir vidéo d'AI contre la torture



Agir : 26 juin, journée mondiale de soutien aux victimes.

Afin d'éliminer totalement la torture, l'AG des Nations Unies a instauré cette journée d'action, révélatrice d'une prise de conscience généralisée que la torture, honteuse pratique couramment utilisée dans un grand nombre de pays est bien une atteinte à un droit inaliénable de la personne humaine qu'est la dignité.



CHAPITRE III : ENSEMBLE FAISONS DU BRUIT



↑ Action de nos Antennes Jeunes à Bejaia 2018.

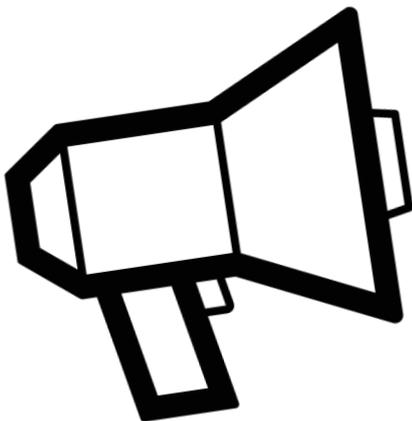
Depuis sa création, Agir est le credo d'AI qui se mobilise et mobilise des millions d'hommes et de femmes pour lutter contre les violations des DH pour changer la vie des personnes.

Chaque geste compte et chacun peut prendre part au combat pour le respect des droits. Votre signature compte !

Les campagnes et actions du mouvement peuvent être internationales, régionales ou nationales, d'une durée variable.

Les critères de sélection des campagnes internationales au sein de la section tiennent compte de la pertinence de la thématique en Algérie.

Certaines actions sont ponctuelles, liées à une actualité exemples Jeux olympiques. En revanche, certaines thématiques, telles que sur l'abolition de la peine de mort ou la lutte pour les libertés d'expression sont devenues des campagnes permanentes. En effet, la campagne relative aux personnes en danger, qui initialement concernait exclusivement des prisonniers d'opinion, est devenue, aujourd'hui une campagne transversale car elle englobe toutes les préoccupations de la mission d'AI. Souvent, une même personne peut être victime de plusieurs violations des droits humains. Cette campagne symbolise l'identité du travail d'AI .



D'autre part, AI a décidé que l'un de ses volets d'action, la promotion et l'éducation des DH non seulement devait préparer les générations futures mais devait aussi accompagner et soutenir les campagnes que le mouvement mène, en renforçant les membres pour que leurs actions soient plus efficaces. Ainsi, AI mène de front sa mission de recherche et d'action et sa mission d'EDH afin d'avoir plus d'impact.

De l'écriture de lettres de soutien aux actions menées devant des ambassades ou des sièges des institutions, en passant par l'accueil de réfugiés chez soi ou l'amélioration de lois, l'espoir est plus fort que la peur, et nourrit la mobilisation . L'activité militantes est vitale pour l'action , c'est pourquoi nous devons être aussi efficace que possible pour les actions que le mouvement mène. Notre militantisme axé sur l'action doit être le plus pertinent pour obtenir

des résultats.

Protéger et soutenir les personnes en danger

AI défend toutes les personnes dont les droits fondamentaux sont violés, quel que soit leur action et leur situation. AI travaille pour établir une passerelle entre les victimes de violations de leurs droits et les citoyens du monde entier prêts à leur venir en aide.

AI s'engage pour les personnes, et surtout avec elles : tout engagement d'AI pour une personne se fait avec son consentement éclairé, et dans la plus étroite collaboration possible avec elle.

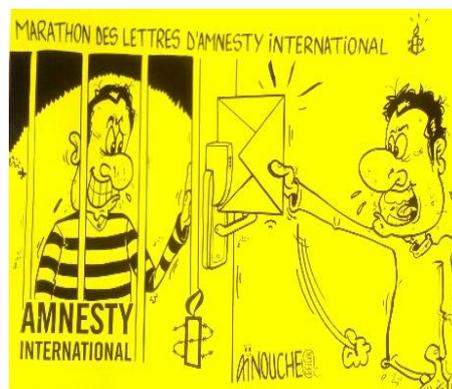
« Le travail d'AI a un impact sur les gens. Sans le soutien d'Amnesty, nous aurions pu connaître un sort moins favorable... je suis très reconnaissant pour ça. Toutes les personnes qui étaient emprisonnées sont bien conscientes du travail qu'effectue Amnesty International »

Amadou Sanneh prisonnier d'opinion Gambien libéré en 2017

C'est qui une personne en danger ?

Défenseurs des droits humains, prisonniers d'opinion, détenus sans procès, condamnés à mort, personnes harcelées, torturées, assassinées, victimes de disparition forcée, de violence sexuelle, groupes privés de leurs droits économiques, sociaux et culturels, menacés d'expulsions forcées...

Pourquoi on travaille sur un cas de personne en danger ? Derrière chaque personne pour laquelle s'engage AI, il y a souvent d'autres victimes qui subissent les mêmes types de violations.



↑ Caricature réalisée par Ghilas Ainouche.

En l'aidant, nous espérons contribuer à faire changer les causes de ces violations, et dissuader de nouvelles violations individuelles ou collectives. L'objectif de cette campagne est d'inciter le maximum de personnes à écrire des pétitions ou des lettres de solidarité.

Les messages de solidarité redonnent force et espoir aux victimes de violations des DH . L'espoir est une arme précieuse pour les prisonniers, pour les proches en quête de justice ou pour les DDH qui poursuivent courageusement leur action.

La question souvent posée est ce que les signatures servent réellement ? une seule signature n'a pas beaucoup de poids mais quand elle s'ajoute à des milliers d'autres, elle entraîne le changement. Pour cette raison, chacune d'entre elle est donc indispensable.

De plus, les personnes doivent savoir qu'en agissant personnellement contre les injustices, elles peuvent changer le monde, aussi bien dans leur environnement qu'au niveau international. Vos signatures ont du pouvoir.

Détenu illégalement après de 12 ans « pour le meurtre » du chanteur kabyle Matoub Lounes, Malik Medjnoun a été libéré le mercredi 02 Mai 2012 à 10h30 de la prison de Tizi-Ouzou. Aujourd'hui, Malik est un militant des droits humains.



 ↑ Malik Medjnoun (à gauche) lors d'une activité à Bejaia.

« Je tiens vraiment à vous exprimer toute ma reconnaissance pour le travail qu'ont fait les militants d'AI partout dans le monde. J'ai reçu des lettres du monde entier. »

Malik Medjnoun,



Voir vidéo sur le pouvoir des signatures.

Les actions en faveur des personnes en danger peuvent durer de nombreuses années. Il est important de continuer à agir et de garder le contact, au moment de leurs anniversaires ou de fêtes importantes dans leurs pays.

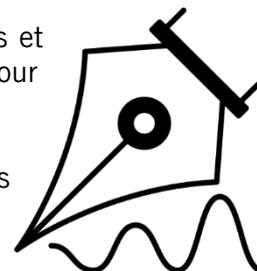


Agir : Consulter le calendrier ici

Le Marathon des lettres :

Chaque année, autour du 10 décembre, Journée internationale des DH, les membres et les sympathisants d'AI du monde entier participent au Marathon des Lettres « Écrire pour les Droits ».

Durant quelques semaines, ils se mobilisent sur un certain nombre de cas d'individus dont les droits les plus fondamentaux sont bafoués. Chaque année, cette action est couronnée par des résultats positifs grâce à cette pression mondiale.



Le 10 décembre 2001, la section polonaise d'AI a organisé à Varsovie le premier marathon des lettres du mouvement. Durant 24 heures, 1 000 lettres furent écrites en faveur de prisonnières et prisonniers d'opinion adoptées par la section et envoyées aux gouvernements concernés. Cette action eut un succès retentissant. Les années suivantes, d'autres sections, ont organisé cette activité.

Aujourd'hui, le marathon des lettres est devenu la plus grande campagne mondiale en faveur des personnes en danger.

Nos succès : Grâce à l'envoi massif et coordonné de lettres, d'e-mails, de SMS et de fax, aux autorités responsables de violations des droits humains, des prisonniers et prisonnières d'opinion sont libérées, des condamnations à mort sont commuées en peine de prison, des conditions de détention s'améliorent, la torture et les mauvais traitements cessent.



N'hésitez pas à partager ces bonnes, ce qui encouragera les personnes à s'engager dans la défense et la promotion des DH.

«En mon nom et au nom de toutes les victimes de l'injustice, je tiens à vous manifester mes vives remerciements pour tous vos efforts pour retrouver ma liberté, je suis convaincu que grâce à vous et à des milliers de militants amnestiens, vous avez pu ajouter vos pierres à l'édification d'un monde juste et digne. Je suis libre aujourd'hui parmi vous, je ferai de même en mon nom et au nom d'Amnesty International, à partager nos valeurs de solidarité, lutter contre les discriminations, et œuvrer à un monde où tous les hommes et les femmes vivent libres et égaux de droits.»

Malik Medjnoun, algérien, emprisonné injustement libéré en 2012.



 ↑ Action dans le cadre du Marathon des Lettres, organisée par nos membres à Tizi-ouzou.

Promotion de l'éducation aux droits humains

L'éducation des DH promeut les valeurs fondamentales de la dignité humaine, de l'égalité des sexes, du respect de l'Autre et de la non-discrimination, sans distinction aucune et joue un rôle essentiel dans la lutte contre les causes profondes des atteintes aux droits fondamentaux.

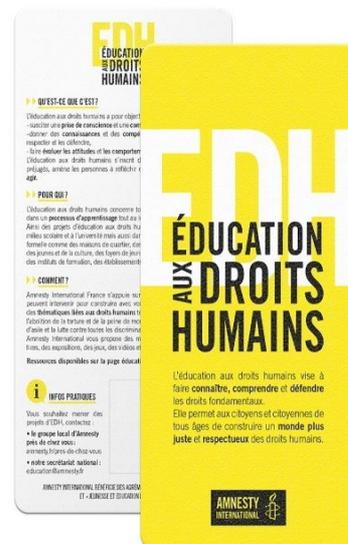
«L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

Nelson Mandela, militant sud-africain des droits civiques.

L'éducation aux droits humains est fondamentale dans notre monde actuel où les politiques de diabolisation de l'Autre sèment les divisions et dénigrent les droits humains. Ces discours ne peuvent déboucher que sur des violences ou conflits.

Repères : **La déclaration des nations unies pour l'éducation aux droits humaines** obligation des états, la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits Humains stipule que « Chacun a le droit de détenir, de rechercher et de recevoir des informations sur l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et doit avoir accès à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme ». Il s'agit d'une garantie inscrite dans plusieurs textes internationaux. Par conséquent, les gouvernements sont tenus de veiller à ce que leurs citoyens soient en mesure de s'informer sur leurs droits humains.

Élément fondamental des modalités d'intervention d'Amnesty International, l'EDH donne les moyens, à chacun de développer les compétences et l'état d'esprit nécessaires pour promouvoir une culture des DH dans son environnement et ce, en ligne et sur le terrain. C'est un véritable moyen pour rendre chacun capable d'agir pour défendre ses droits et ceux d'autrui pour transformer la vie des gens et concourir à un changement positif au sein de sa société.



👁️ ↑ Atelier organisé dans le cadre du forum Jeunes & Engagé.e.s à Mostaganem, 2019.

Cette académie en ligne produit différentes formations qui soutiennent les campagnes d'AI dont les durées sont variables et qui sont finalisées par l'obtention d'un certificat.



Consulter le site de l'académie en ligne d'AI.

Se former : consulter le catalogue

Les formations en ligne d'AI ont pour objectif de former une nouvelle génération de défenseurs des droits humains, notamment les jeunes afin de renforcer le mouvement des DH à travers l'éducation. Les formations en ligne sont un outil performant car elles peuvent s'adresser à un plus grand nombre de personnes : les membres des antennes, militants et les jeunes des autres associations mais aussi au grand public. De plus, ces formations en ligne permettent de toucher les personnes dans toutes les wilayas du pays. C'est pourquoi, il est important d'en faire la promotion sur les réseaux

Agir : partager le plus largement possible sur les réseaux sociaux et inciter les associations partenaires avec lesquelles vous collaborez à suivre ces formations.

Vous pouvez également organiser des formations pour les autres associations en faisant appel aux facilitateurs/trices de la section. Les actions d'EDH peuvent être menées au sein de tout lieu propice aux échanges (maison de jeunes, bureaux des associations) si vous avez besoin d'informations complémentaires ou de soutien, notamment des supports nécessaires ou des animateurs, n'hésitez pas à contacter le SN à l'adresse membre@amnestyalgerie.org

Un militantisme axé sur l'action



👁️ ↑ Activité organisée dans le cadre du marathon des lettres à Tizi-ouzou, 2018.

L'activité militante est vitale pour l'action, c'est la valeur ajoutée du mouvement qui est l'un des atouts primordial de l'organisation.

Le militantisme amplifie nos messages, contribue à renforcer le mouvement des DH, notamment en aidant les personnes à s'engager directement dans les actions.

Les bonnes nouvelles prouvent que leur militantisme est crucial. Pour obtenir ces résultats, nous devons être efficaces et créatifs pour attirer l'attention du public afin d'accroître considérablement notre capacité de pression et d'influence sur les décideurs.

Nous devons combiner nos actions en ligne et hors ligne mais aussi diversifier les activités et nos soutiens.

Agir et faire agir : C'est pourquoi, les membres agissent et font agir le public : les membres ou militants signent, écrivent des messages de solidarité, organisent des événements ou des ateliers de promotion des DH . Mais aussi, ils mobilisent d'autres personnes par leurs activités dans leur environnement, sur les réseaux sociaux et touchent des catégories professionnelles pour relayer les messages comme les journalistes ou les artistes, et enfin collaborent avec d'autres associations pour être encore plus forts dans leurs activités.

Les actions sur le terrain

Signer et faire signer des pétitions : La signature des pétitions est le moyen d'action le plus rapide : en quelques minutes, vous adressez un message qui peut changer la vie d'une personne. Les pétitions sont disponibles sur papier ou en ligne accompagnées d'une description des situations défendues. La collecte de signatures peut s'organiser partout selon ses possibilités, dans votre entourage, votre quartier, événement public, concert de musique Les membres ou militants organisent toutes sortes d'activités, de stands ou de «bureaux» d'écriture de lettres , d'ateliers de sensibilisation aux droits humains dans les écoles.... Généralement, les antennes jeunes organisent des stands de signatures au sein de leur université. Plus vous faites signer des personnes autour de vous plus notre capacité de pression sur les responsables augmente.

Agir : comment organiser un stand de signatures.

Ainsi que les campagnes de solidarité qui sont une forme d'intervention rapide et efficace adressées aux victimes pour les soutenir.

Agir : écrire une lettre de solidarité

La collecte de signatures ne se limite pas aux signatures, celles-ci peuvent prendre des formes diverses formes : des photos, des vidéos ou toute autre forme, qui seront partagés sur les réseaux sociaux. Pour atteindre le résultat recherché, il est important d'obtenir des belles photos et vidéos pour que les personnes aient envie de partager.

Agir : comment réussir les photos.

Un exemple illustratif est une action internationale lancée sur internet pour encourager les citoyens à fabriquer des oiseaux en papier plié visant à demander la libération immédiate et sans condition du prisonnier d'opinion biélarusse, Zmitzer Dachkevitch, adressée au ministre de l'intérieur.

Une vidéo explicative comment fabriquer des oiseaux avec une galerie de photos, accompagnée l'action donnant envie d'y participer. Cette action originale a permis de collecter, plus de 10 000 oiseaux. En septembre 2010, Zmitzer Dachkevitch a expliqué aux représentants d'AI " Le travail d'AI est inestimable et j'attribuerais ma libération anticipée en premier lieu à la pression internationale"

Vous pouvez également utiliser des hashtags pour attirer l'attention du public. Par exemple, pour dénoncer le harcèlement des femmes dans l'espace public en Algérie, un hashtag a été lancé #StopHarcelemnt qui a permis de concevoir une belle vidéo de sensibilisation avec le soutien de la chanteuse Amel Zen

L'organisation ou participation à des événements sont d'autres formes d'action qui donnent plus de visibilité aux campagnes de la section et attirent un public nouveau, notamment de jeunes. Ces événements peuvent aussi donner envie à d'autres personnes de s'engager.



↑ La chanteuse Amel Zen se mobilise contre le harcèlement

Vous pouvez également utiliser un flash-mob, une pièce théâtrale, une danse à faire vous-mêmes ou à demander à d'autres associations qui ont une expérience dans ces domaines ou des artistes qui soutiennent les DH. La section autrichienne a organisé une danse originale devant l'ambassade du Nigeria concernant une condamnation à mort qui a permis d'obtenir un rendez-vous avec l'ambassadeur.

L'organisation de ciné-clubs ou projections débat sont d'excellentes occasions pour débattre sur les DH et faire naître des échanges entre les citoyens. C'est grâce à ces moments partagés que les personnes peuvent s'informer et réfléchir sur les thématiques que nous défendons. AI soutient de nombreux films et documentaires qui traitent directement ou indirectement des domaines d'action de la section.

Consulter le catalogue des films

Consulter un document d'organisation de projection-débat.

La participation aux manifestations est une activité de mobilisation importante. Cependant, les thèmes des manifestations doivent être en concordance avec la mission du mouvement, notre participation exprime notre adhésion et renforce les messages de la manifestation.

Agir : Pour assurer la sécurité des membres lors des manifestations, consulter ce document à lire avant chaque manifestation, suivre le lien

Le militantisme 2.0

Le cyber militantisme a pour objectifs : accroître le nombre d'actions en ligne, informer le grand public sur les DH et accroître le nombre de membres ou militants.

L'internet donne la possibilité de s'exprimer, de soutenir une cause de militer sans nécessairement faire partie d'AI. Il suffit d'avoir un compte Facebook, envoyer des tweets avec des balises engagées, partager des actions des hashtags, des bonnes nouvelles ou de faire circuler les informations relatives aux formations en ligne. On peut lutter confortablement assis chez soi selon ses disponibilités !

Voir des actions en ligne.

La collaboration avec d'autres associations est un élément essentiel pour atteindre plus facilement nos objectifs des campagnes. Il y a des cas où AI ne peut à elle seule agir. C'est pour cette raison qu'il est important de créer et d'entretenir des liens de collaboration de toutes sortes qui peuvent accroître l'efficacité des actions. Ces collaborations permettent également d'accéder à un public diversifié et consolider le



mouvement de défense des DH, tout en augmentant nos chances de réussite. En tissant des relations solides avec d'autres organisations, les membres d'AIA peuvent acquérir de nouvelles compétences et s'enrichir de nouvelles idées. Par exemple, AIA peut s'appuyer sur les compétences et l'expérience des associations des droits des femmes ou de l'environnement.

Il est vivement recommandé de respecter certaines règles afin de réussir ces collaborations. Par exemple, le choix des partenaires est crucial car certaines organisations peuvent avoir des missions en contradiction avec les principes d'AI, le recours à la violence, par exemple. Le non-respect de certaines normes par un partenaire peut s'avérer préjudiciable pour la réputation d'AI. Vous pouvez adresser vos questions à la section avant d'entamer un

partenariat.

Innover et prendre des risques.

The last but not the least !, le militantisme efficace exige de nous d'être créatif , ce qui suppose d'oser de nouvelles idées et accepter de sortir de sa sphère habituel. L'action la plus appropriée pour atteindre nos objectifs peut nous obliger à adopter de nouvelles formes ou modes d'action. Les actions innovantes sont très importantes pour attirer l'attention des médias, sensibiliser le public et faire en sorte qu'une pétition obtienne la masse critique de signatures nécessaire pour produire un impact ou une certaine influence sur les décideurs. L'appel à des artistes, ou l'utilisation de supports visuels de qualité ou de slogans percutants sont des atouts indéniables à la réussite des actions. Les slogans utilisés durant le mouvement de protestation enclenché en février 2019 en Algérie sont illustratifs.

Voir des documentaires sur le militantisme en Algérie.



Franchir ligne d'horizon de Habiba Djahnine

Fragments de rêve. Bahia Bencheikh

Le calendrier de la section

Les journées internationales relatives aux DH ou les dates de commémoration liées au contexte national sont autant de dates à disposition des membres ou des militants pour organiser des activités.

D'autres dates sont intégrées dans ce calendrier relatif aux événements du mouvement qui sont récurrents, tels que le rapport annuel de la situation des DH dans le monde, le forum du militantisme et le Marathon des lettres, le rapport annuel relatif à la peine de mort dans le monde ou l'assemblée générale de la section.

Ce calendrier offre des occasions pour planifier des actions. Cependant, il faut également rester ouverts et disponibles pour ne pas rater des occasions inattendues.

Ce guide vous propose un certain nombre d'outils utiles pour les activités et si vous avez besoin d'informations ou de soutien, contacter membre@amnestyalgerie.org



Consulter le calendrier

NOUS CONTACTER



70, rue Didouche Mourad, 2e étage, Alger centre



contact@amnestyalgerie.org



+213 (0) 23 504 604

SUIVEZ-NOUS

